

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents messieurs les conseillers Lucien Proulx, Magella Warren, Renaud Camirand, Michel Méthot, Donald Rehel, Robert Daniel et G.-Réjean Cabot et madame la conseillère Doris Bourget sous la présidence du maire, monsieur André Boudreau. Sont également présents monsieur Félix Caron, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 19 h 30.

RÉS. NO. 282-2014 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

RÉS. NO. 283-2014 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2014.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que ledit procès-verbal soit et est approuvé tel que rédigé par la greffière.

RÉS. NO. 284-2014 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 481-2014

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de *Règlement numéro 481-2014 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti de l'arrondissement naturel de Percé* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE des informations sont fournies sur l'objet du règlement et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que ledit Règlement numéro 481-2014 soit et est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

RÉS. NO. 285-2014 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 482-2014

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de *Règlement numéro 482-2014 sur les branchements à l'égout* a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE des informations sont fournies sur l'objet du règlement et sa portée;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que ledit Règlement numéro 482-2014 soit et est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

RÉS. NO. 286-2014 : AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Robert Daniel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, il y sera présenté un règlement concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2015.

RÉS. NO. 287-2014 : AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Robert Daniel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, il y sera présenté un règlement concernant les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

RÉS. NO. 288-2014 : AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Robert Daniel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, il y sera présenté un règlement établissant la tarification pour la gestion des matières résiduelles.

RÉS. NO. 289-2014 : CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2015 soit établi comme suit :

DATE	HEURE
Mardi 13 janvier 2015	19 h 30
Mardi 3 février 2015	19 h 30
Mardi 3 mars 2015	19 h 30
Mardi 7 avril 2015	19 h 30
Mardi 5 mai 2015	19 h 30
Mardi 2 juin 2015	19 h 30
Mardi 7 juillet 2015	19 h 30
Mardi 4 août 2015	19 h 30
Mardi 1 ^{er} septembre 2015	19 h 30
Mardi 6 octobre 2015	19 h 30
Mardi 3 novembre 2015	19 h 30
Mardi 1 ^{er} décembre 2015	19 h 30

RÉS. NO. 290-2014 : APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'approuver la liste des déboursés émis au cours de la période du 30 octobre au 27 novembre 2014 et totalisant un montant de 271 189,09 \$, et d'autoriser le paiement des dépenses faisant l'objet de la liste des comptes à payer au 27 novembre 2014 au montant de 221 213,75 \$.

Je, soussignée, Caroline Dégario, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses précitées sont autorisées.

DÉPÔT D'UN DOCUMENT

Monsieur le conseiller Robert Daniel dépose au conseil, pour étude lors d'une prochaine séance de travail, une proposition concernant la mise sur pied d'un comité pour une politique concernant les achats de biens et services.

RÉS. NO. 291-2014 : DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4 – EXCAVATION BERNARD & GENE CAHILL INC. – CONTRAT « RÉFECTION DE LA RUE SAINTE-ANNE »

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter le décompte progressif n° 4, au montant de 29 587,52 \$ taxes incluses, présenté par Excavation Bernard & Gene Cahill inc., en date du 21 octobre 2014, dans le cadre du contrat « Réfection de la rue Sainte-Anne », soit le solde de la retenue sur les décomptes précédents pouvant être libéré suite à la réception d'une lettre de crédit de soutien irrévocable, et d'en autoriser le paiement tel que recommandé par BPR Infrastructure inc.;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense à même la subvention à recevoir dans le cadre du *programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013.*

RÉS. NO. 292-2014 : AFFECTATION DU FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère d'affecter un montant de 17 700 \$ à même le *Fonds carrières et sablières*, et ce, pour des travaux d'entretien et de réfection réalisés sur le réseau routier municipal au cours de l'année 2014.

RÉS. NO. 293-2015 : COÛTS D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DE LA TOITURE DES CASERNES DE POMPIERS DE BARACHOIS ET CAP D'ESPOIR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que les crédits requis pour combler l'excédent des dépenses dans le cadre du contrat d'agrandissement et de réfection de la toiture des casernes de pompiers de Barachois et de Cap d'Espoir, soit un montant de 11 314 \$, soient appropriés par un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté au compte excédent de fonctionnement affecté - activités d'investissement.

RÉS. NO. 294-2014 : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PERCÉ – BUDGET RÉVISÉ 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Percé pour l'exercice financier 2014 dont les dépenses s'établissent à 250 232 \$ et les revenus à 238 300 \$, incluant la contribution de la Société d'habitation du Québec de 107 386 \$, auxquels s'ajoute la contribution de la Ville de Percé au montant de 11 932 \$.

RÉS. NO. 295-2014 : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PERCÉ – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Percé

pour l'exercice financier 2015 dont les dépenses s'établissent à 249 136 \$ et les revenus à 237 213 \$, incluant la contribution de la Société d'habitation du Québec de 107 309 \$, auxquels s'ajoute la contribution de la Ville de Percé au montant de 11 923 \$.

RÉS. NO. 296-2014 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES

CONSIDÉRANT la négociation intervenue entre les représentants de la Ville et les employés cadres relativement au renouvellement de leur contrat de travail échu le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue à la table de négociation pour la signature d'un contrat de travail d'une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'entente négociée a été présentée au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

1. **QUE** le conseil municipal adopte le contrat de travail négocié;
2. **QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la Ville;
3. **QUE** les conditions de travail prévues audit contrat remplacent celles qui étaient autrefois en vigueur en vertu du contrat qui venait à échéance le 31 décembre 2013.

RÉS. NO. 297-2014 : RÉALISATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA VILLE DE PERCÉ

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter l'offre de services de 40 Degrés relativement à la réalisation du nouveau site Internet de la Ville de Percé, et ce, pour un montant de 5 600 \$ plus taxes;

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties;

D'imputer 50 % de cette dépense aux crédits disponibles au poste budgétaire 02.130.00.414 (informatique) et de prévoir les crédits suffisants au budget de l'exercice financier 2015 pour le paiement du 50 % restant.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.130.00.414 Informatique

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

RÉS. NO. 298-2014 : ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POUR OPÉRATION ENFANT SOLEIL

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de verser une contribution de 300 \$ dans le cadre de la quatrième édition de l'activité « Saucette au profit d'Opération Enfant Soleil » organisée par mesdames Karen Lévesque-Cahill et Marie-Ève Trudel-Vibert, à Percé, le 13 décembre prochain.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

Caroline Dégarie,
Trésorière

**RES. NO. 299-2014 : APPUI – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DU CRÉDIT COMMUNAUTAIRE (RQCC)
ET ACCÈS MICRO-CRÉDIT GASPÉSIE (AMCG)**

ATTENDU QUE le crédit communautaire joue un rôle essentiel dans le développement responsable et durable du Québec depuis plus de trente ans en accompagnant les entrepreneurs qui se trouvent en dehors des réseaux de soutien technique et financier conventionnels;

ATTENDU QUE le RQCC mobilise un grand nombre de partenaires socioéconomiques afin de promouvoir des valeurs de solidarité, de mieux-être et de prospérité à travers des mesures d'aide concrètes qui permettent la création et le maintien d'entreprises à dimension humaine;

ATTENDU QUE les 22 organismes membres du RQCC ont réussi à monter un fonds de capitalisation autonome de 5 200 000 \$ qui a permis d'injecter 12 600 000 \$ pour créer et maintenir 7500 emplois jusqu'à ce jour;

ATTENDU QU'ils peuvent compter sur la participation de 350 bénévoles pour réaliser leur mission, ce qui démontre leur ancrage solide dans leur communauté ainsi qu'une saine pratique de gestion démocratique;

ATTENDU QU'ils bénéficient de l'appui du gouvernement du Québec depuis 2004, réalisant en retour un travail indispensable sur le plan de la stimulation économique dans nos régions et nos quartiers urbains dévitalisés;

ATTENDU QUE le soutien de l'État dans ce réseau composé de personnes compétentes et efficaces constitue un investissement rentable dont les impacts sociaux et économiques sont incalculables;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé :

- 1- Appui le RQCC dans la poursuite de sa mission;
- 2- Demande au gouvernement du Québec de continuer à financer le fonctionnement des organismes de crédit communautaire;
- 3- Demande au gouvernement du Québec d'affirmer sa volonté de favoriser le développement d'entreprises responsables et durables qui respectent les communautés dans lesquelles elles réalisent leurs activités;
- 4- Soutient la volonté du RQCC de maintenir et améliorer la concertation entre les acteurs du crédit communautaire et les représentants de l'État.

RÉS. NO. 300-2014 : EXPROPRIATION DU LOT 433-3 DU CANTON DE PERCÉ

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, la Ville de Percé entretient certaines voies d'accès et sentiers piétonniers permettant à ses citoyens et aux touristes de profiter du Mont Sainte-Anne à des fins récréotouristiques;

CONSIDÉRANT que plusieurs aménagements existent le long de ces voies d'accès et sentiers piétonniers;

CONSIDÉRANT que la Ville veut maintenir les aménagements existants et réaliser de nouveaux aménagements récréotouristiques;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville doit détenir des titres de propriété sur les terrains nécessaires;

CONSIDÉRANT qu'une partie des voies d'accès et sentiers pédestres traversent le lot 433-3 du Canton de Percé, circonscription foncière de Gaspé;

CONSIDÉRANT que suivant l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville a le pouvoir de s'approprier tout immeuble dont elle a besoin pour des fins municipales;

CONSIDÉRANT que des démarches pour l'expropriation du lot 433-3 du Canton de Percé, circonscription foncière de Gaspé, doivent être entreprises avant de pouvoir poursuivre les aménagements récréotouristiques dans le secteur du mont Sainte-Anne et que de telles démarches n'empêchent aucunement la possibilité d'en arriver à un règlement à l'amiable, ce que la Ville privilégie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Ville exproprie le lot **433-3** du Canton de Percé, circonscription foncière de Gaspé;

QUE cette expropriation est nécessaire pour des fins municipales d'utilités publiques, plus particulièrement pour maintenir les aménagements existants et réaliser de nouveaux aménagements récréotouristiques;

QUE la Ville mandate les avocats de l'étude Tremblay Bois Mignault & Lemay S.E.N.C.R.L. pour entreprendre les procédures nécessaires en vertu de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24).

Monsieur le conseiller Robert Daniel fait une contre-proposition à l'effet que le conseil reporte la décision dans ce dossier afin qu'un comité soit mis sur pied pour analyser cette acquisition et prendre le temps de négocier avec la propriétaire, et ce, tout en faisant diligence.

Seul monsieur le conseiller Michel Méthot a appuyé cette contre-proposition.

EN CONSÉQUENCE, la proposition de monsieur le conseiller Lucien Proulx est adoptée à la majorité des conseillers et de la conseillère, seuls messieurs les conseillers Michel Méthot et Robert Daniel ayant voté contre.

RÉS. NO. 301-2014 : ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS SAISONNIERS – HIVER 2014-2015

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le directeur général à procéder à l'engagement des employés saisonniers pour la saison hivernale 2014-2015 selon la liste déposée au conseil, et ce, au fur et à mesure des besoins et suivant les disponibilités budgétaires.

RÉS. NO. 302-2014 : ENTRETIEN D'HIVER DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé souhaite abandonner l'entretien d'hiver de la section du chemin situé entre le Rang A et le chemin de Saint-Isidore (3,20 km);

CONSIDÉRANT QU'en 2010, la Ville a décidé de procéder à l'entretien d'hiver de la route de la Station (3 km) dans le secteur de Saint-Georges-de-Malbaie, et ce, jusqu'à la période de dégel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la résolution numéro 51-2009 concernant l'entretien d'hiver des voies publiques municipales soit modifiée pour :

- y retirer la section du chemin situé entre le Rang A et le chemin de Saint-Isidore (3,2 km);
- y ajouter la route de la Station (3 km) dans le secteur de Saint-Georges-de-Malbaie, pour un entretien jusqu'à la période de dégel.

RÉS. NO. 303-2014 : ENTRETIEN D'HIVER DE LA VOIE D'ACCÈS AU CAMPING DE LA BAIE-DE-PERCÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé est propriétaire du chemin situé sur les lots 432-19 et 432-20-1 partie, lequel sert d'accès au Camping de la Baie-de-Percé;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin permet également d'accéder à l'établissement commercial exploité par l'Association Coopérative de Consommation de Percé (Coopérative);

CONSIDÉRANT QU'en période hivernale, la Ville n'utilise pas ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est disposée, suivant certaines conditions, à mettre de chemin à la disposition de la Coopérative pendant la période hivernale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec la Coopérative relativement à l'entretien d'hiver, par la Coopérative, du chemin d'accès au Camping de la Baie-de-Percé, afin que sa clientèle puisse l'utiliser pour accéder à son établissement et y stationner leurs véhicules aux endroits appropriés.

RÉS. NO. 304-2014 : COMITÉ DE CONCERTATION DU BARACHOIS DE MALBAIE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de renouveler le mandat de monsieur Ghislain Pitre, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, à titre de représentant de la Ville de Percé au conseil d'administration du Comité de concertation du barachois de Malbaie.

**RÉS. NO. 305-2014 : AUBERGE LA TABLE À ROLAND
– INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR À ESSENCE TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la station-service Després de Percé a fermé ses portes pour la saison hivernale 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE durant cette saison, de nombreux motoneigistes visitent Percé;

CONSIDÉRANT QU'avec la fermeture de la seule station-service du village de Percé, les motoneigistes ne pourront se ravitailler en essence;

CONSIDÉRANT QUE la clientèle de l'Auberge La Table à Roland est composée à 50 % de motoneigistes durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'auberge craint que l'absence de ce service nuise à la fréquentation touristique des motoneigistes;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'auberge souhaite offrir à tous les motoneigistes de passage à Percé un service d'essence avec un réservoir installé temporairement sur sa propriété;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil municipal :

- appuie les démarches de l'Auberge La Table à Roland pour la mise sur pied d'un service temporaire d'essence pour les motoneigistes;
- accorde l'autorisation pour l'installation d'un réservoir d'essence de moins de 550 gallons durant la saison hivernale 2014-2015;
- autorise l'usage d'une superficie de 10 m x 10 m sur la propriété municipale (lot 432-17) derrière le réservoir pour servir de marge de recul afin de respecter les exigences de la Régie du bâtiment du Québec.

RÉS. NO. 306-2014 : BIBLIOTHÈQUE DE CAP D'ESPOIR - INFORMATISATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'équipements informatiques pour la bibliothèque municipale de Cap d'Espoir;

CONSIDÉRANT QU'une subvention équivalente à 70 % de l'ensemble des coûts admissibles par le biais d'un programme d'aide financière mis sur pied par les bibliothèques affiliées par le ministère de la Culture et des Communications;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé adresse une demande de subvention dans le cadre du programme Simb@, afin de doter la bibliothèque municipale de Cap d'Espoir du matériel informatique requis pour l'implantation du prêt informatisé;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner effet à la présente résolution, notamment la convention à intervenir avec le Réseau BIBLIO GÎM.

RÉS. NO. 307-2014 : CLUB DE MOTONEIGE LES SENTIERS ROCHER-PERCÉ - ACCÈS AU VILLAGE DE PERCÉ

CONSIDÉRANT QU'une section du sentier de motoneiges aménagé par Les Sentiers du Rocher-Percé dans le secteur de la route d'Irlande est rendue inaccessible en raison du fait qu'un propriétaire privé a refusé de renouveler un droit de passage;

CONSIDÉRANT QUE cette situation rends impossible l'accès au village de Percé en motoneige;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de cette situation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville autorise Les Sentiers Rocher-Percé à circuler dans l'emprise de la route d'Irlande pour la circulation en motoneige, sur une distance de 2,5 kilomètres, soit entre les numéros civiques 597 et 386;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que l'organisme :

- mette en place la signalisation appropriée afin d'assurer la sécurité des usagers de la route (circulation automobile et piétonnière);
- fournisse la preuve d'une assurance responsabilité civile d'un montant d'au moins 2 000 000 \$;
- avise la Sûreté du Québec de la situation;

QUE cette autorisation n'est valide que pour la saison hivernale 2014-2015.

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPÔT D'UN DOCUMENT

Monsieur le conseiller Robert Daniel dépose au conseil municipal le *Plan d'action 2014-2015 préliminaire* proposé par le Comité famille.

RÉS. NO. 308-2014 : MOTION DE FÉLICITATIONS

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire et résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à madame Marie-Ève Trudel-Vibert qui s'est vu décerner le *Prix d'excellence 2014* de l'Alliance québécoise des Éditeurs indépendants pour son roman *La fille de Coin-du-Banc* publié aux Éditions 3 Sista.

RÉS. NO. 309-2014 : MOTION DE FÉLICITATIONS

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire et résolu à l'unanimité d'adresser une motion de félicitations à mesdames Karen Lévesque-Cahill et Marie-Ève Trudel-Vibert, coordonnatrices de La Saucette au profit l'Opération Enfant Soleil, qui se sont vu décerner le *Prix Coup de cœur du jury* 2014 de l'Association des professionnels en philanthropie – Section du Québec.

Aucune autre affaire nouvelle n'étant portée à l'attention du conseil, monsieur le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

ADVENANT 20 H 40, monsieur le conseiller Lucien Proulx propose la levée de la présente séance.

**ANDRÉ BOUDREAU,
MAIRE**

**GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

**ANDRÉ BOUDREAU,
MAIRE**